

# **Trophée Raid Tout-Terrain UEM 2009**

## **1 GENERALITES**

L'UEM organise le Trophée Raid Tout-Terrain UEM 2009 conformément aux règlements du Code Sportif UEM et aux Règlements UEM et FIM, sous le contrôle du Jury composé du membre UEM désigné, du Directeur de Course et d'un troisième membre désigné pour la manifestation, et en se référant plus particulièrement à tout Règlement Particulier établi par chaque organisateur.

## **2. PARTICIPATION**

Pour participer au Trophée Raid TT UEM, un coureur doit être détenteur d'un permis de conduire en règle et d'une licence Nationale délivrée par sa Fédération.

Les motocycles et le matériel doivent être conformes aux exigences du Code de la Route du pays dans lequel le véhicule est immatriculé et à toute autre règle spécifiée dans le Règlement Particulier.

Les coureurs doivent se conformer aux règles de circulation en vigueur dans chaque localité traversée pendant la compétition. Tout concurrent ayant commis une infraction contre ces règles pourra, après enquête, être disqualifié ou se voir infliger d'autres sanctions telles que prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de l'UEM.

Tous les motocycles doivent être conformes aux Règlements Techniques UEM/FIM.

## **3. REGLEMENT PARTICULIER**

Le Règlement Particulier (RP) devra contenir des détails importants concernant des sujets tels que le parcours, la vitesse moyenne, les conditions de sécurité, les droits d'engagement, etc.

Toute modification ou article supplémentaire devra être signalé(e) par des ajouts qui devront être datés, numérotés et signés. Ces ajouts seront partie intégrante du RP et devront être affichés sur le tableau d'affichage officiel du Rallye. Ils devront également être communiqués directement aux concurrents dans les plus brefs délais.

Les organisateurs doivent faire figurer le logo UEM dans le RP de chaque course.

## **4. JURIDICTION**

Un Jury composé conformément aux dispositions du Code Sportif UEM supervisera la manifestation.

La Commission Enduro UEM nomme le Président du Jury ou un Observateur.

## **5. LIVRE DE ROUTE**

Le livre de route a été conçu pour indiquer la route à suivre et les dangers principaux.

Toute reconnaissance de la piste est interdite, sous peine d'exclusion de la course.

Les informations données par l'équipe qui ouvre la route seront communiquées aux concurrents pendant les briefings et par affichage.

L'itinéraire officiel du Rallye est décrit dans le livre de route remis aux concurrents et doit être suivi intégralement, sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.

## **6. CLASSES**

A – motocycles inférieurs à 250cc 4-temps et inférieurs à 125cc 2-temps

B – motocycles de 250cc à 450cc 4-temps et supérieurs à 125cc 2-temps

C – motocycles supérieurs à 450cc 4-temps

## **7. SERVICE ET ASSISTANCE**

Le ravitaillement est autorisé uniquement aux postes de contrôle avec Service indiqués par l'Organisateur ou dans les stations services sur la route.

Le coureur peut recevoir une aide extérieure aux postes de contrôle avec Service.

Seul le coureur peut travailler sur le motorcycle en dehors des postes de contrôle avec Service indiqués.

Le changement des roues/pneus n'est pas limité.

## **8. CLASSEMENTS**

Pour chaque course, les classements suivant seront établis :

- Général
- Par classe – classes A – B – C

## **9. CALCUL DES RESULTATS POUR LE TROPHEE RAID TT UEM**

Les résultats seront établis pour chaque journée de course.

Les points seront attribués chaque jour de la façon suivante :

25 pts au 1<sup>er</sup> – 20 pts au 2<sup>ème</sup> – 16 pts au 3<sup>ème</sup> – 13 pts au 4<sup>ème</sup> – 11 pts au 5<sup>ème</sup> –  
10 pts au 6<sup>ème</sup> – 9 pts au 7<sup>ème</sup> – 8 pts au 8<sup>ème</sup> – 7 pts au 9<sup>ème</sup> – 6 pts au 10<sup>ème</sup> – 5  
pts au 11<sup>ème</sup> – 4 pts au 12<sup>ème</sup> – 3 pts au 13<sup>ème</sup> – 2 pts au 14<sup>ème</sup> – 1 pt au 15<sup>ème</sup>

## **10. TROPHEE CHALLENGE DES NATIONS**

Un classement spécial par Nations sera édité d'après le classement général définitif de la course. Il sera établi en prenant en compte les résultats des trois meilleurs coureurs de chaque pays présent.

## **11. ZONE ECOLOGIQUE**

Chaque organisateur aura l'obligation de fournir une zone spéciale pour un stockage sécurisé des huiles usées, pneus, batteries et/ou tout autre matériel considéré comme dangereux pour l'environnement. Cette zone devra se trouver dans le Parc des Coureurs / les Zones de Service et devra être clairement identifiée.